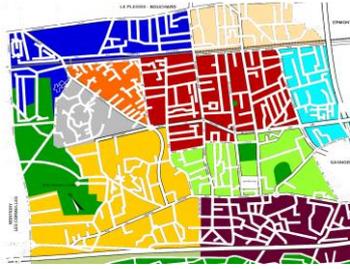


## Service des Conseils de Quartier



Je soussigné(e).....

Domicilié(e).....

Téléphone..... e-mail .....

Membre du Conseil de quartier ..... déclare avoir pris connaissance de la Charte des Conseils de quartier, et par la signature au bas de cette page, je m'engage à la respecter.

*J'autorise la diffusion de mes coordonnées téléphoniques ou e-mail au Coordinateur du Conseil de quartier. Oui Non (Rayer la mention inutile)*

*J'autorise le droit à l'image uniquement dans le cadre de la communication de la Ville sur les éventuelles manifestations. Oui Non (Rayer la mention inutile)*

### « Conformité à la loi informatique et liberté »

Les informations recueillies par la Mairie de FRANCONVILLE font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de recueillir vos coordonnées pour l'inscription en qualité de membres des Conseils de quartier.

Les données seront utilisées uniquement pour ces finalités.

Le destinataire unique des données est la Mairie de Franconville.

Les données seront conservées jusqu'à votre démission des Conseils de quartier.

Responsable de traitement : Maire de la ville de Franconville

Pour exercer vos droits conformément aux articles 38 à 40-1 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, disposez de droits d'accès, rectification, opposition et définition de directives après décès, que vous pouvez adresser par courrier à : 11, rue de la Station- BP90043- 95132 FRANCONVILLE, ou à l'adresse mail suivante : conseils.quartier@ville-franconville.fr.

J'accepte les conditions présentées ci-dessus

---

## CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER

Pour que les Conseils de Quartier soient de véritables instances de concertation des citoyens pour des projets cohérents et réalisables, chaque membre doit :

- S'impliquer dans la vie de son quartier / Privilégier l'intérêt général,
- Etre à l'écoute de chacun et faire preuve d'impartialité,
- S'engager à participer régulièrement et activement à des réunions,
- Contribuer à la gestion de la vie du quartier dans les domaines de circulation, signalisation, espaces verts, équipements de voirie et de proximité,
- Proposer des projets d'animation culturelles, festives, sportives / Participer à leur élaboration.

---

Lu et approuvé

Date :

Signature